

## PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 20 février 2024

### Communiqué de presse de la procureure de la République

La semaine du 19 février 2024, la section de lutte contre la cybercriminalité du parquet de Paris (J3) a participé à une **opération internationale à l'encontre du réseau criminel lié au rançongiciel Lockbit**. Cette action a été menée par une task force composée de la France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suisse, du Japon, de l'Australie, du Canada et de la Suède.

Actif depuis la fin de l'année 2019, le rançongiciel **Lockbit est un « ransomware as a service » mis à disposition de groupes d'attaquants, dits affiliés**. Ce logiciel malveillant est l'un des plus actifs au niveau international, comptabilisant **près de 2500 victimes, dont plus de 200 en France, parmi lesquelles des hôpitaux, des mairies, et des sociétés de toutes tailles**.

Une enquête est ouverte en France depuis 2020 par la section J3 du Parquet de Paris des chefs d'extorsion en bande organisée, d'association de malfaiteurs en vue de commettre un crime ou un délit, d'accès et maintien dans un système de traitement automatisé de données commis en bande organisée, d'introduction et modification frauduleuse de données contenues dans un système de traitement automatisé de données commises en bande organisée, d'entrave au fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données commise en bande organisée. Les investigations sont menées par les gendarmes de l'Unité nationale cyber - C3N. Une instruction judiciaire a été ouverte.

L'opération conduite à partir du 19 février a permis aux différents services d'enquête de prendre le contrôle d'une partie importante de l'infrastructure du rançongiciel Lockbit, y compris sur le darknet. A notamment été maîtrisé le « *wall of shame* », sur lequel étaient publiées les données des victimes refusant de payer la rançon. D'autres serveurs utilisés par le groupe criminel ont été saisis, en Allemagne et aux Pays-Bas. Cette action prive le réseau de sa capacité à opérer. La *task force* a également saisi de nombreux comptes en crypto-actifs liés à l'organisation criminelle. **Les enquêteurs français ont en outre procédé à l'interpellation de deux cibles en Pologne et en Ukraine et à des perquisitions**.

L'enquête avait déjà permis l'interpellation au Canada en octobre 2022 d'un affilié de plusieurs rançongiciels dont Lockbit. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une coopération durable avec les pays partenaires, ayant donné lieu à plusieurs réunions de coordination au sein de l'agence EUROJUST et à la création d'une *task force* au sein d'EUROPOL, à l'initiative de la France.

Les investigations vont se poursuivre pour identifier et interpellier d'autres membres du groupe.

Laure BECCUAU, Procureure de la République